

Tarifs d'adhésion

Combien coûte l'adhésion à Viv'ARTI Bretagne ?

Pour les entreprises de l'Artisanat et du Commerce de proximité :

TOTAL Cotisation pour l'année 2017 = 20 € + 17 € par actif

20 € = Adhésion de l'entreprise

Cette adhésion est obligatoire pour toutes les entreprises souhaitant bénéficier des services proposés par Viv'ARTI Bretagne.

Le prix s'élève à **20 €** par an. Ce montant est unique, quel que soit la structuration de l'entreprise.

17 € = Adhésion familiale des actifs

Le chef d'entreprise, les conjoints impliqués dans l'entreprise, les salariés, les apprentis sont les actifs de l'entreprise.

Chaque entreprise adhère pour l'ensemble de son personnel :

- les CDI à l'issue de leur période d'essai,
- les CDD dès lors que la durée minimale de leur contrat est égale à 90 jours et à l'issue de la période d'essai,
- les apprentis dès lors que la durée minimale de leur contrat est égale à 90 jours,
- les intérimaires sont exclus du bénéfice de ce mécanisme s'ils relèvent d'un comité d'entreprise au titre de l'entreprise de travail temporaire qui les emploie. A défaut, mêmes conditions que les salariés employés en CDD.

Cette cotisation par actif est de **17 €** par an. Elle comprend l'adhésion des actifs de l'entreprise et également de leurs conjoints et enfants.

Elle est prise en charge dans son intégralité par l'entreprise, pour l'ensemble du personnel.

Dans cette cotisation de 17€ par an, **1,40€ est dédié à un fonds de solidarité**, pour le développement d'une offre spécifique. Il sert en 2017 à financer des bons Viv'ARTI : bon naissance/adoption et bon sport/loisirs.

Exemple :

Un chef d'entreprise travaille avec sa femme en tant que conjointe-collaboratrice, un salarié et un apprenti. Ils sont donc 4 actifs dans l'entreprise.

*S'il souhaite bénéficier des avantages proposés par Viv'ARTI, le chef d'entreprise devra payer **88 €** (=20+17x4) pour l'ensemble de son personnel pour toute l'année. En plus, ses 2 enfants et la femme de son salarié profiteront aussi des avantages proposés.*

Pour les retraités de l'Artisanat et du Commerce de proximité :

Adhésion des retraités = 17 €